



Surveillance parlementaire, prévention et CNUCC

Karima El Korri

Programme des Nations Unies pour le développement

Première session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Réunion parallèle des parlementaires – 13 décembre 2006

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)

Les dix dernières années ont été marquées par des réalisations remarquables dans la lutte contre la corruption

- Mesures de sensibilisation mondiale au sujet du danger de la corruption
- Consensus international quant à la nécessité d'affronter la corruption
- Convention des Nations Unies contre la corruption

Mais aussi

- Perte de confiance inquiétante dans les institutions

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)

- Constitue un instrument mondial offrant une plateforme commune pour la réduction et la prévention de la corruption
- Mise sur la coopération et l'intégration internationales afin d'aider les gouvernements à mettre au point des stratégies anticorruption
- Comporte la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption
- Accorde une attention particulière à la prévention de la corruption

La CNUCC et la prévention de la corruption

- Les États parties doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques et pratiques de prévention efficaces :
 - Mise sur pied d'organismes de prévention de la corruption
 - Élaboration de codes de conduite pour les fonctionnaires
 - Autres mesures préventives mettant à contribution l'administration publique, la magistrature, le secteur privé et la société civile

Rôle des parlements et des parlementaires

- La mise en œuvre de la CNUCC nécessite de solides capacités institutionnelles et des processus efficaces pour légiférer et surveiller.
- Les parlements et les parlementaires ont un rôle crucial à jouer.

Mais il y a deux grands prérequis :

1. Rétablir la confiance dans l'institution et dans ses membres
2. Assurer une compréhension approfondie de la CNUCC et de ses répercussions

Rôle des parlements et des parlementaires

1. Rétablir la confiance dans l'institution et ses membres

- Changer la perception négative à l'égard des parlements
- Combattre la corruption à l'intérieur du Parlement
- Assurer que le Parlement a « les mains propres »

Comment ?

- Codes de conduite
- Comités d'éthique
- Imposition de sanctions aux membres corrompus
- Stratégie de communication externe au sujet des mesures anticorruption

Rôle des parlements et des parlementaires

2. Assurer une compréhension approfondie de la CNUCC et de ses répercussions

- Comprendre leur rôle lorsqu'ils légifèrent en vertu de la CNUCC (adoption de nouvelles lois, modification ou adaptation des lois existantes, etc.)
- Comprendre leur rôle de surveillance aux différentes étapes de la mise en œuvre

Outils et mécanismes de surveillance parlementaire pour la mise en œuvre de la CNUCC

- Avant la mise en œuvre des politiques (afin qu'elles soient conformes à la CNUCC)
 - Audiences en comité
 - Audiences en séance plénière
- Après la mise en œuvre des politiques (contrôle par l'exécutif)
 - Questions orales ou écrites
 - Comités d'enquête
 - Interpellations
 - Comités des comptes publics
 - Collaboration avec des organismes de surveillance externes (Bureaux de l'ombudsman, organismes de vérification, etc.)

Ce que peuvent faire les députés

- Utilisation maximale du pouvoir institutionnel dont ils jouissent et des outils de surveillance à leur disposition
- Rôle d'intercesseur à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement
- Réseautage et mise en commun d'information (rôle important des réseaux mondiaux et régionaux en tant que moyen d'accroissement des capacités, p. ex. la GOPAC et ses sections régionales et nationales)

Surveillance efficace

- Les parlementaires doivent bien saisir les pouvoirs, les mécanismes, les procédures, les instruments et les ressources dont ils disposent.
- Partenariat avec les organismes de la société civile et les médias
- Veiller à ce que le parlement respecte les principes de transparence et de responsabilité
- Établir des alliances avec des organismes de surveillance (cours des comptes, bureaux d'ombudsman, etc.)
- Militer pour un plus grand nombre d'outils de surveillance ou pour des réformes qui rendront les mécanismes moins rebutants
- Recourir aux initiatives d'appui parlementaire et aux programmes d'accroissement des capacités

PNUD et renforcement parlementaire

- Il existe des projets d'appui parlementaire dans plus de 50 pays de cinq régions.
- Le renforcement de la surveillance parlementaire est un élément clé de la plupart de ces projets.
- Des activités sont actuellement mises en œuvre dans de nombreux pays qui ont ratifié la CNUCC :
 - Algérie, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Guatemala, Jordanie, Mongolie, Tanzanie, Émirats arabes unis et Yémen.

CNUCC - Secteurs d'aide parlementaire

1. Aider le parlement à élaborer un code d'éthique.
2. Aider le Parlement à améliorer la transparence de ses processus, au moyen des nouvelles technologies de l'information et de systèmes de gestion de l'information.
3. Tenir des activités de sensibilisation (ateliers avec les comités restreints du parlement et élaboration et distribution de documents).
4. Fournir de l'aide technique aux comités parlementaires (programmes de renforcement des capacités pour le personnel de comités et les députés).

CNUCC - Secteurs d'aide parlementaire

5. Élaboration de tribunes pour le dialogue et les échanges de connaissances et d'expertises avec les groupes de la société civile.
6. Aider le parlement à créer des bases de données exhaustives sur la corruption et les mesures anticorruption, aider à formuler de nouveaux textes législatifs, à adapter les lois existantes et à surveiller la mise en œuvre de politiques conformes à la CNUCC.
7. Aider le parlement à élaborer des mécanismes de suivi afin de vérifier si les dispositions législatives sont conformes à la CNUCC.